

Nature et Vie

Désiré Mérien

centre d'éducation vitale – 8 impasse des roitelets à Kervam 56270 Ploemeur France

tél 02 97 82 85 20 /06 80 15 26 35 – fax 02 97 82 84 91

email nature.et.vie@wanadoo.fr

<http://www.nature-et-vie.fr>

Formation de Conseiller hygiéniste

Objet

Cet enseignement correspond au premier degré de la formation hygiéniste Nature et Vie.

Il comprend une partie théorique réalisée sous la forme d'un cours par correspondance de conseiller hygiéniste.

Ce cours comporte l'étude des fondements de l'hygiène vitale par l'intermédiaire d'un cours d'hygiène vitale réalisé sous la forme d'un questionnaire d'approfondissement des principes hygiénistes exposés dans « l'hygiène vitale pour votre santé ».

Programme

Le cours d'hygiène vitale est composé de trois parties principales

✚ Première partie

les principes de l'hygiène vitale

1. les diverses hygiènes ;
2. la santé est l'état normal des êtres vivants ;
3. le véritable sens de la maladie : la maladie libère l'organisme d'une situation anormale ;
4. le pouvoir de guérison. L'action de la force vitale. Les symptômes de maladies : tentatives de retour à l'état de santé ;
5. la vie des cellules de l'organisme humain : la vie cellulaire. La respiration. L'alimentation, le métabolisme. L'excrétion cellulaire. Unité de l'organisme ;
6. la toxémie ;
7. l'énergie vitale. Manifestations de l'énergie vitale. Le système nerveux ;
8. l'énervation. Définition, causes et conséquences de l'énervation.

✚ Deuxième partie

les symptômes aigus de la maladie

1. la crise aiguë : niveaux de toxémie. Danger des traitements. Le seuil de tolérance toxémique. La réactivité somatique. La signification de la douleur. L'accroissement de la température : la fièvre. La redistribution des forces pendant la crise aiguë. L'unicité de la maladie.
2. comportement dans les cas de symptômes aigus de la maladie. Unité des soins. La restauration de l'énergie vitale. Attitude au cours de l'évolution de la crise aiguë. L'élimination toxémique. Niveau toxémique et seuil de tolérance toxémique. Le vrai rétablissement. La phase de convalescence. Le maintien de la santé ;
3. conclusion : la maladie aiguë indique une forte vitalité.

✚ Troisième partie

les états chroniques de la maladie

1. caractéristiques des états chroniques de la maladie. L'issue de la crise aiguë de la maladie ;
2. évolution des états chroniques de la maladie. Modifications organiques pendant les états chroniques. Les changements de symptômes ;
3. comportement à adopter dans les états chroniques de la maladie. Vivre selon les lois de la vie. Bon pour la santé, bon pour la maladie. Faire cesser les procédés de stimulation. Tarir les sources de l'énervation. La restauration de l'énergie vitale ;
4. issues de l'état chronique de la maladie. Le rôle des diagnostics. Les actions organiques développées durant les états chroniques. Manifestations de troubles dans l'organisme lors des crises de désintoxication ;
5. Conclusion : les états sanitaires. Les phases évolutives des états sanitaires. Un choix : la maladie ou la santé.

Conditions de participation

Les inscriptions sont réservées aux membres de l'association Nature et Vie (adhésion sur demande)

Le cours comprend la livraison des Fondements de l'hygiène vitale, le cours-questionnaire, la correction des devoirs. L'envoi des devoirs et des corrigés s'effectuent par mail. L'avancement des travaux est laissé à la libre disposition de l'étudiant.

Bulletin d'inscription

au cours d'hygiène vitale Nature et Vie, sous la direction de Désiré Mérien.

Je soussigné (e)

Nom
prénom

Adresse n°
rue

Code postal
lieu

Profession tél
email@.....

Coût

Renseignements sur demande par téléphone (02 97 82 85 20) ou par mail (nature.et.vie@wanadoo.fr)

En cas de défection ou de rupture des cours, la participation financière au cours de conseiller hygiéniste demeure acquise.

A l'issue de la formation par correspondance, l'étudiant reçoit une attestation de capacité de conseiller hygiéniste.

Durée des cours : l'étudiant réalise ses devoirs à convenance (environ 1 devoir par quinzaine pour 1 an d'études). La durée des travaux et corrections est limitée à 2 ans.

à

le

signature :